

Québec, le 24 août 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai bien reçu la question inscrite au feuillet par la députée de Verdun, M^{me} Isabelle Melançon, concernant le processus d'achat du Capitole de Québec amorcé par Québecor sports et divertissement inc. et mon droit de préemption en vertu de l'article 54 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Par la présente, je désire vous informer que dans le cadre du processus de vente du Capitole de Québec à Québecor sports et divertissement inc., j'ai décidé de ne pas me prévaloir de mon droit de préemption sur l'achat de l'immeuble.

Je vous prie d'agréer, Cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre



NATHALIE ROY

N/Réf. : 37922